

Fiche d'identification

Programme sectoriel

**Approche fondée sur les Droits humains et
les réformes institutionnelles pour une
meilleure gouvernance locale**

ABRÉVIATIONS

ADR	Agences de Développement Régional
ANG	Acteurs non-gouvernementaux
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ATI	Assistance ou Assistant(e) Technique International
BIO	Agence belge d'investissement dans les pays en voie de développement
BM	Banque Mondiale
CADD	Cellules d'appui à la décentralisation et à la déconcentration
CDI	Commissariat du Développement Institutionnel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILLS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CFTC	Centre de Formation des Collectivités Territoriales
CRK	Conseil Régional de Koulikoro
CRB	Croix Rouge de Belgique
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité alimentaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSP	Comité Spécial des Partenaires
CT	Collectivités Territoriales
DCPND	Document Cadre de la Politique Nationale de la Décentralisation
DER	Développement Economique Régional
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales (MDRE)
DTF	Dossier Technique et Financier
ECT	Expert de Coopération Technique
E&P	Elevage & Pêche
FNACT	Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MEP	Ministère de l'Elevage et de la Pêche
MFEF	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
PADK	Projet d'Appui à la Décentralisation de la région de Koulikoro
PAEC	Programme d'Appui à l'Etat Civil
PAEX	Programme d'Appui à l'Expertise

PAG	Plan d'Actions Gouvernementales
PAICT	Programme d'Appui des Investissement des Collectivités Territoriales
PAREC	Fonds d'Etudes et des Consultations
PDA	Politique de Développement Agricole
PDSEC	Programme de Développement Social, Economique et Culturel
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement dans le Secteur de l'Education
PME	Petites & Moyennes Entreprises
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNACT	Programme national d'Appui aux Collectivités territoriales
PNG	Politique Nationale Genre
PNISA	Programme National d'Investissement dans le secteur agricole.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PRODEFA	Projet d'Appui au Développement de la Filière Aquacole dans la région de Sikasso
PRODEZEM	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure dans le cercle de Nara
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SDER	Stratégie de Développement Economique Régionale
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SNSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TDRL	Taxe pour le Développement Régional et Local
VSF	Vétérinaires Sans Frontières

TABLE DES MATIERES

Contents

1. titre du programme et durée estimée.....	6
2. Ministères et /ou entités gouvernementales responsables de la préparation et de l'exécution du programme sectoriel	6
3. Analyse du contexte et du secteur	6
3.1 Contexte politique et institutionnel	6
3.2 Enjeux du développement économique et social au mali.....	6
3.3 Droits humains.....	7
3.4 Politiques, Stratégies et cadre institutionnel du secteur.....	7
4. Orientations stratégiques	9
Description de l'objectif général et des résultats attendus du programme sectoriel	9
Description de la cohérence et de la synergie des interventions	10
5. Risques liés au programme sectoriel.....	11
6. Aspects transversaux à prendre en compte	11
Genre	11
Environnement et changements climatiques.....	13
Agenda numérique	13
Approche fondée sur les droits	14
7. Budget maximal du programme sectoriel	14
8. Modalités de mise en œuvre proposées du programme sectoriel	15
Cadre légal et responsabilités administratives	15
9. Pilotage, suivi et cadre organisationnel du programme sectoriel	15
10. Chronogramme du programme sectoriel	16
11.1 Intervention 1 : Appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la Région de Koulikoro.....	16
11.1.1 Analyse de la situation	16
11.1.2 Objectif général, objectif(s) spécifique(s) et description des résultats indicatifs.....	18
11.1.3 Parties prenantes (partenaires, bénéficiaires, autres acteurs).....	20
11.1.4 Zone d'intervention	21
11.1.5 Budget maximal.....	21
11.1.6 Durabilité:	21
11.2 Intervention 2 : Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (planification familiale, lutte contre les MGF et les mariages précoces a Koulikoro).....	21

11.2.1 Analyse de la situation	21
11.2.2 Objectif général, objectif(s) spécifique(s) et description des résultats indicatifs.....	23
11.2.3 Parties prenantes (partenaires, bénéficiaires, autres acteurs).....	25
11.2.4 Budget maximal	25
11.2.5 Durabilité	25
11.3 Intervention 3 : PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 DANS LE PROCESSUS DE PAIX AU MALI	26
11.3.1 Analyse de la situation	26
11.3.2 Objectif général, objectif(s) spécifique(s) et description des résultats indicatifs.....	28
11.3.3 Parties prenantes (partenaires, bénéficiaires, autres acteurs).....	29
11.3.4 Budget maximal	30
11.3.5 Durabilité	30

1. TITRE DU PROGRAMME ET DUREE ESTIMEE

Titre du Programme Sectoriel : Approche fondée sur les Droits Humains et les réformes institutionnelles pour une meilleure Gouvernance Démocratique locale

Durée estimée :

- 4 ans de mise en œuvre pour les interventions exécutées par la CTB
- 2 ans de mise en œuvre pour les interventions en Coopération Déléguée

2. MINISTERES ET /OU ENTITES GOUVERNEMENTALES RESPONSABLES DE LA PREPARATION ET DE L'EXECUTION DU PROGRAMME SECTORIEL

Ministère Responsable de la préparation:

- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine.

Ministère Responsable de la mise en œuvre :

- Ministère de la Décentralisation et Réforme de l'Etat pour l'intervention « Appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la Région de Koulikoro » ;
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille pour l'intervention « Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (planification familiale, lutte contre les MGF et les mariages précoces) à Koulikoro et au niveau national (Coopération Déléguée).

3. ANALYSE DU CONTEXTE ET DU SECTEUR

3.1 CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Au sortir d'une crise politique et sécuritaire mais aussi institutionnelle et sociale sans précédent dans son histoire le Mali s'est engagé sur la voie de la reconstruction. En dépit de la signature de l'accord de paix à la mi-2015 la situation sécuritaire reste fragile à travers le pays. Reconstruire la paix et la stabilité politique demandera du temps. Le lent effort de reconstruction inclura une reprise de la confiance des citoyens dans les pouvoirs publics et entre les citoyens eux-mêmes. La consolidation de la paix passera nécessairement aussi par une relance sur le plan du développement économique et social pour venir renforcer la cohésion sociale, et remédier aux déséquilibres sur le territoire.

3.2 ENJEUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL AU MALI

Le Mali, pays enclavé et à 66% désertique, s'étend sur 1.240.192 km², soit 40,6 fois la Belgique et compte une population estimée à 14,5 millions d'habitants en 2009 (INSTAT). Le taux de croissance démographique de 3,6%, est parmi les plus élevés au monde (3ème place) et grève fortement la croissance économique. Le taux d'alphabétisation de la population adulte en 2012 était de 33%.

Le Mali se classe 176ème sur 187 pays, selon l'indice de développement humain du PNUD (2014). La proportion de la population malienne vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 50,4 % (2011). Le milieu rural qui représente 77 % de la population contribue pour 81 % à l'incidence de la pauvreté (les agriculteurs représentant le groupe socio-économique le plus pauvre avec un taux de pauvreté de 57 %).

De par sa structure, l'économie au Mali reste très vulnérable aux chocs externes qu'ils soient climatiques, économiques ou politiques. Ceux-ci affectent un PIB reposant essentiellement sur le secteur primaire- les sous-secteurs de l'agriculture vivrière et de l'élevage (représentant 40% de la formation du PIB)- et une exportation très peu diversifiée (principalement l'or et le coton). Le secteur tertiaire prend une importance grandissante (principalement à travers l'amélioration du sous-secteur transport et télécommunications). La faiblesse des infrastructures ainsi que les coûts de l'énergie et du transport constituent encore des contraintes essentielles au développement du pays.

Les inégalités économiques sont très importantes entre les régions administratives du pays et au sein des régions elles-mêmes, de même qu'en matière d'accès aux services (par exemple de santé), et de formation du capital humain. Le taux d'alphabétisation de la population adulte en 2012 était de 33%, 2% avaient en 2013 accès à internet et 16% de la population avait accès à l'électricité (Banque Mondiale). Le taux de croissance démographique annuel de 3,6 % représente un autre défi de taille. Sur les 14 528 662 habitants recensés en 2009, 46 % avait moins de 15 ans. Une urbanisation et un exode rural accélérés, y compris à travers une immigration persistante hors du pays, et le retour des réfugiés et déplacés de la crise de 2012, ajoutent aux défis de développement économique et de cohésion sociale.

3.3 DROITS HUMAINS¹

La bonne gouvernance et les droits humains sont complémentaires. Les principes relatifs aux droits humains posent un ensemble de valeurs qui visent à guider l'action des gouvernements et des autres intervenants.

L'approche fondée sur les droits est l'un des axes essentiels pour relever les défis liés au développement. Ces défis sont relatifs aux droits humains : civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Cette approche est censée donner aux groupes les plus vulnérables davantage de chances et de moyens d'orienter eux-mêmes leur vie et de lui donner une forme.

La promotion de la santé et du droit sexuel et reproductif fait partie des droits humains. Elle est essentielle au bien-être de la personne pour la procréation, mais également en matière de relations sexuelles, d'épanouissement personnel et d'autonomisation de la femme. Les problèmes de santé reproductive constituent l'une des causes de morbidité et de mortalité des femmes et des jeunes filles.

Face à la croissance démographique, il importe d'accorder une attention particulière à la problématique des droits sexuels reproductifs.

La position vulnérable des femmes dans les conflits armés constitue une préoccupation importante. Les femmes doivent bénéficier d'une protection importante. La lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes, et la sanction de ces actes méritent une attention particulière. Le Mali dispose d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations Unies « Femmes, paix et sécurité ».

3.4 POLITIQUES, STRATEGIES ET CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR

Le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable 2016-2018 (CREDD) **constitue le** nouveau cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Il a pour but de

¹ Note de base pp 66 - 67

rendre possible la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni. Il prend en compte les politiques sectorielles en général et la politique nationale de décentralisation en particulier. Le développement institutionnel et la gouvernance constituent le troisième axe stratégique du CREDD. Les choix stratégiques prioritaires portent, entre autres, sur (i) l'amélioration de la transparence, (ii) la lutte contre la corruption ; (iii) la promotion de la coordination et de la planification des politiques ; (iv) la modernisation des institutions ; (v) l'accès à une justice de qualité, impartiale et professionnelle ; (vi) l'assainissement et l'amélioration du patrimoine de l'Etat et des affaires foncières ainsi que (vii) l'impulsion d'une dynamique de développement des territoires basée sur une articulation optimale entre l'aménagement du territoire, la déconcentration et la décentralisation ainsi que (viii) l'intensification des relations internationales.

Le document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND 2015 – 2024) , définit clairement la vision du Mali comme suit : « A travers une décentralisation renforcée, fondée sur la régionalisation, mettre le développement régional au centre de la gouvernance, de la croissance et de la solidarité nationale, tout en garantissant le respect des diversités culturelles et territoriales, en préservant l'unité et l'intégrité nationales». Pour y parvenir ce document cadre se fixe comme objectifs de (i) Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains ; (ii) Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales; (iii) Renforcer l'accompagnement de l'Etat ; (iv) renforcer la gouvernance inclusive du territoire ; (v) Améliorer le financement de la décentralisation ; (vi) Renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation et déconcentration.

La Politique Nationale Genre (PNG) du Mali, vise à engager l'État et toute la société à améliorer l'impact des politiques publiques et à maximiser les ressources nationales disponibles afin que les Maliennes et les Maliens puissent développer leur plein potentiel et contribuer au bien-être collectif tout en étant des citoyennes et citoyens égaux en droits et en devoirs. Elle offre un cadre conceptuel et opérationnel qui permettra d'assurer une cohérence, une harmonisation et un meilleur impact des actions reliées à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers les réformes nationales et les politiques sectorielles. La PNG est structurée autour des six orientations stratégiques dont quatre concernent plus particulièrement le cadre de la présente intervention à savoir : (i) la consolidation de la démocratie malienne et de l'État de droit par l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits fondamentaux pour les femmes et pour les hommes ; (ii) le développement d'un capital humain (femmes et hommes) apte à affronter les défis du développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation ; (iii) la mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays par leur participation égale aux sphères de décision ; (iv) la promotion, sensibilisation et communication pour l'enracinement des valeurs et des comportements égalitaires au sein de la société malienne tout en ralliant les traditions porteuses d'égalité aux impératifs de la modernité et de l'ouverture sur le monde.

La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) vise à garantir un environnement sain et un développement durable par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement. La responsabilisation et l'engagement de tous les acteurs sont recommandés.

La Politique Nationale de Changement Climatique (PNCC) vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux défis des changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent pas des facteurs limitant du développement socio-économique. En matière d'appui institutionnel et de développement des compétences les

priorités d'intervention de la PNCC portent sur : (i) le renforcement des capacités d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques ; (ii) le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles ;(iii) le renforcement des capacités nationales sur le changement climatique.

Le Plan stratégique de développement régional 2009-2018 sert de cadre de référence pour assurer une meilleure coordination et concertation de l'ensemble des acteurs publics qui interviennent sur le territoire de la région. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques à savoir : (i) Renforcer le leadership des collectivités dans leur rôle de portage politique et stratégique (*conformément aux dispositions légales*) et l'animation du dialogue autour des priorités de développement local et régional pour garantir l'accès aux services sociaux de base des populations, assurer la gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement ; (ii) Impulser les productions agro sylvo pastorales et la promotion des filières porteuses pour contribuer à l'augmentation des revenus et assurer la sécurité alimentaire dans la région; (iii) Valoriser les potentiels économiques de la région par des investissements en infrastructures et équipements de productions énergétiques, industrielles, agricoles et de désenclavement et par la promotion des centres urbains comme pôles socioéconomiques de développement ; (iv) Faire de Koulikoro un pôle scientifique et technique.

La stratégie de développement économique régional de la Région de Koulikoro, vise à assurer la relance de l'économie régionale en appuyant l'ensemble des intervenants et acteurs territoriaux, tant privés que publics, à s'investir davantage et de manière plus efficace dans le développement économique de leur région. Le Conseil Régional, entend renforcer son soutien au développement de l'économie régionale grâce au renforcement de ses capacités de pilotage, d'impulsion et de coordination du DER. Cette stratégie s'articule autour de trois axes stratégiques : (i) Renforcer la dynamique de mobilisation et de coordination en vue d'un développement économique durable, efficace et inclusif. ; (ii) Conforter la place de la région comme espace privilégié pour le développement économique ; (iii) Impulser le développement des filières agricoles porteuses afin d'assurer la sécurité alimentaire et favoriser l'émergence d'une vocation agro-industrielle.

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Description de l'objectif général et des résultats attendus du programme sectoriel

Le présent programme sectoriel s'inscrit dans le cadre de la stratégie et du Programme de Coopération Belgique – Mali (2016 – 2019) qui vise à contribuer à une croissance durable, inclusive et créatrices d'emplois, à la refondation de l'Etat, à l'instauration de la paix et de la sécurité et à la lutte contre la pauvreté.

L'objectif général du présent programme sectoriel est libellé comme suit :

« la capacité de la région de Koulikoro et de l'Etat central de délivrer des services publics de base à travers les structures décentralisées / déconcentrées est renforcée dans le respect des principes de bonne gouvernance et de l'égalité hommes – femmes ».

Les résultats attendus du Programme de Coopération (ou objectif général de chacune de ses interventions) sont libellés ainsi qui suit :

Interventions	Résultats du PC = objectifs généraux des interventions
Un appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la région de Koulikoro	La participation et la confiance des acteurs étatiques, privés et sociétaux de la région de Koulikoro dans la bonne gouvernance et la redevabilité des élus est renforcée (y compris appui à l'agenda numérique, à l'état civil, et à la fiscalité locale)
Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (planification familiale, lutte contre les MGF et les mariages précoces) à Koulikoro et au niveau national (Coopération déléguée)	La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre est renforcée dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'Action National Résolution 1325 des NU « Femmes, paix et sécurité »
Programme de renforcement des capacités au niveau central et Koulikoro	Le développement institutionnel et les capacités des acteurs publics et de la société civile dans les secteurs et thèmes de concentration sont renforcés.

Description de la cohérence et de la synergie des interventions

Ce programme sectoriel est complémentaire avec le Programme « Croissance économique et inclusive durable en favorisant le développement rural et la sécurité alimentaire ». Ainsi la mise en œuvre des différentes interventions dans la Région de Koulikoro se feront dans le cadre d'une approche territoriale et de promotion de la gouvernance locale inclusive et dans le respect des droits humains des citoyennes et des citoyens.

En mettant en pratique une approche fondée sur les droits, le programme entend contribuer aux mécanismes de gouvernance à l'échelle régionale pour permettre une meilleure prise en compte des citoyens et des citoyennes dans la gestion des affaires publiques et également renforcer les lignes de redevabilité des élus. Cette approche qui prône une meilleure participation, inclusion et responsabilisation se fondera sur la promotion des droits humains pour une gouvernance démocratique progressivement renforcée. Elle cherchera aussi à comprendre et à renforcer la légitimité (et partant la refondation) de l'Etat en tenant compte des perceptions et attentes des citoyens et des citoyennes par rapport aux obligations des pouvoirs publics. Les droits humains à la sécurité juridique, à l'état civil recevront une attention particulière. La discrimination en matière de genre étant un obstacle majeur au développement inclusif, cette préoccupation sera transversale à travers les différentes interventions de ce programme, mais également celle du programme de renforcement des capacités.

Les réformes institutionnelles et le développement des capacités nécessaires à un développement territorial équilibré et cohérent sont un processus de longue haleine qui peut connaître des avancées ou blocages en fonction de ouvertures politico-administratives qui ne sont pas toujours prévisibles. Il requiert donc une approche construite sur le long terme.

La problématique du genre est abordée de manière transversale tant en ce qui concerne la représentativité et la participation active des femmes aux enceintes de décision et dans les cadres de concertation que dans le soutien aux activités porteuses de développement économique et l'attention

aux groupes les plus vulnérables notamment les femmes qui sont victimes de MGF et des conséquences de l'insécurité dans le Nord Mali.

La conception et la mise en œuvre du programme se veut suffisamment flexible pour permettre un management de projet itératif et adaptatif. Particulièrement important dans les situations de fragilité, cela devra permettre au programme de s'adapter au vu de l'expérience et des nouvelles opportunités ou innovations qui apparaissent possibles au cours de la mise en œuvre.

La mise en œuvre de ce programme s'inscrira dans le cadre de la « Stratégie Commune d'Accompagnement Pays II » (SCAP II) pour la période 2016-2018. Il soutiendra l'action concertée des Partenaires Techniques et Financiers dans l'appui au développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance locale dans un contexte de développement territorial et la mise en œuvre, de la politique nationale genre, notamment la lutte contre les violences faites aux femmes et l'application de la résolution 1325.

5. RISQUES LIES AU PROGRAMME SECTORIEL

Risques politiques et institutionnels

Le contexte de sortie de crise au Mali présente des défis importants. L'avenir dépendra surtout de la capacité des institutions à mettre en œuvre ses engagements vis à vis des accords de paix (tant sur le plan de la reconstruction que de la poursuite du processus de régionalisation). Avec le redécoupage administratif envisagé depuis plusieurs années, la Région de Koulikoro pourrait être scindée en plusieurs entités administratives.

Risques sécuritaires

En vue d'atténuer les risques programmatiques dus à la situation sécuritaire présente et à venir, la coopération gouvernementale se concentrera principalement sur le Sud du pays, moins exposé. Cependant, via la Coopération déléguée, ainsi qu'une réserve budgétaire, elle appuiera également le nord du pays. Une détérioration des conditions sécuritaires dans le pays ou dans les pays voisins pourrait réorienter des ressources de la réforme de l'Etat. L'engagement des institutions et des chefs d'Etats de la sous-région à préserver, maintenir et promouvoir la paix et la stabilité permettra d'atténuer les risques sécuritaires.

Risques liés à la cohésion sociale

Le retour à la cohésion sociale ne pourra se faire que sur le long terme et avec l'appui constant et cohérent des partenaires externes.

Risques liés à la corruption

Le Mali, à l'instar d'autres acteurs de la scène internationale, est préoccupé par le phénomène de corruption. Elle se retrouve pratiquement à tous les niveaux et se présente sous différentes formes, occasionnant des pertes énormes de ressources pour l'Etat, dégradant la qualité du service public et affectant la crédibilité de l'Etat.

6. ASPECTS TRANSVERSAUX A PRENDRE EN COMPTE

Genre

La Politique Nationale Genre du Mali (2011) dresse un état des lieux des inégalités entre les femmes et les hommes sur le plan des droits, social économique et politique. Le Mali a adhéré aux conventions internationales proclamant le droit des femmes, a inscrit l'égalité de droits aux citoyens

des deux sexes sans discrimination dans la constitution du Mali, et a connu des avancées en matière de régulation et dispositif institutionnel (Ministère de la promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille, démembrements ministériels etc..) pour la promotion du genre. Pour certains indicateurs sociaux, les inégalités entre les sexes se sont réduites².

Toutefois les inégalités et les pratiques violentes à l'égard des femmes restent importantes au Mali. Des problèmes perdurent en ce qui concerne l'élimination de pratiques comme la mutilation génitale des femmes ou l'excision, la ténacité des attitudes et des perceptions négatives de la société envers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Sur le plan économique les résultats d'enquêtes montrent que la rémunération des femmes (dans les secteurs structuré et non structuré) est généralement inférieure de moitié à celle des hommes, situation due aux contraintes comme l'accès relativement limité des femmes aux facteurs de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit. En 2013, 15,1% des femmes sont au chômage contre 7,2% pour les hommes. L'enquête agricole de conjoncture 2013/2014 indique que les femmes représentent 48,6% de la population agricole et 3,7% sont propriétaires de parcelles³.

Quant au plan politique, le taux de représentation dans les instances de prise de décision reste faible, souvent dû à l'absence générale de politiques tenant compte de la spécificité des sexes au sein des partis politiques. La faible visibilité des femmes à l'échelon de la gouvernance locale, de la fonction publique et aussi à la tête d'organisations de la société civile est également à souligner.

En dépit de l'engagement de principe visant à éliminer la pauvreté des femmes par l'intégration de la dimension de genre dans le CREDD, le dispositif institutionnel de mise en œuvre reste faible et les réalisations concrètes dans ce domaine sont toujours attendues.

Les femmes sont impliquées principalement dans les activités domestiques, les activités d'élevage (entretien des petits ruminants, bovins, aviculture), et le petit commerce. Malheureusement ces activités ne sont pas valorisées (monétairement), dépréciant ainsi leur contribution à l'économie familiale. Ces tâches consommatrices en temps de travail constituent également des facteurs limitant à la participation des femmes aux actions de formations et de gestion communautaire. Tout ceci contribue à l'aggravation de la pauvreté rurale qui se féminise de plus en plus.

Malgré leur poids démographique, les besoins pratiques et intérêts stratégiques des femmes sont insuffisamment pris en compte dans les systèmes de production et le développement des filières agricoles en raison de schémas socio-culturels, mais également des insuffisances dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau territorial. Il s'avère nécessaire d'œuvrer pour un changement de comportement social progressif pour l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, et à l'instauration de l'égalité des chances dans l'exercice du pouvoir dans le cadre des mécanismes et instance de décisions. Il s'agit enfin de valoriser le statut social de la femme et de renforcer ses capacités par la promotion des attitudes et pratiques favorables à l'égalité de chance et de traitement entre les hommes et les femmes, et plus particulièrement de renforcer la position sociale de la femme et sa capacité d'action dans ce sous-secteur.

² Par exemple, le Taux brut de scolarisation au 1ier cycle par sexe est de 69,7% en 2013 dont 68,5% pour les garçons et 70,9% pour les filles. Le taux d'achèvement à la fin du second cycle est globalement très faible, mais plus faible chez les filles à cause de l'éloignement du second cycle, des mariages et grossesses précoces. Le tableau est aussi mitigé en ce qui concerne l'égalité entre les sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur.

³ Rapport genre, BM ;

Environnement et changements climatiques

Le présent programme contribuera aux efforts de l'Etat, au niveau de Koulikoro, dans l'opérationnalisation de la politique nationale du Mali sur les changements climatiques et plus particulièrement dans ses axes stratégiques relatifs au (iv) Renforcement de l'information et de la sensibilisation sur les Changements Climatiques et (ii) l'incitation à la prise en compte des Changements Climatiques au niveau territorial. Par ailleurs, ce programme sectoriel offre une opportunité aux acteurs institutionnels de la Région de Koulikoro pour concrétiser les engagements pris par le Mali lors de la Conférence de Paris sur le Changement climatique tenue en décembre 2015) en matière d'élevage et sécurité alimentaire. Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre effective des programmes retenus au titre de la «la Contribution prévue déterminée nationale (CPDN)» du Mali. Rappelons qu'en matière d'atténuation, l'ambition de la CPDN est de contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre sur la base d'objectifs quantifiés : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 29 % pour l'agriculture, 31 % pour l'énergie et 21 % pour les forêts par rapport à un scénario de base à l'horizon 2030. En matière d'adaptation aux changements climatiques, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques une priorité, au travers des programmes portant sur la foresterie, l'agriculture intelligente, les énergies renouvelables, les ressources en eau et les ressources pastorales.

Agenda numérique

Le potentiel de la digitalisation dans la croissance économique, mais aussi dans une gouvernance améliorée (notamment à travers le partage d'informations et la transparence rehaussant la redevabilité) est aujourd'hui largement reconnu sur le plan international.

Au Mali, également, l'innovation technologique (en particulier la téléphonie mobile et internet) a profondément modifié les modes de production ou d'organisation sociale et politique.

Le programme mènera de manière transversale un ensemble d'actions destinées à réduire la fracture numérique et à valoriser le potentiel de ces nouvelles technologies, par exemple dans les domaines suivants :

Pour la collecte, le suivi et le traitement des données relatives à l'évolution des interventions mises en œuvre. Des programmes tels qu'AKVO ou KOBOTOOLBOX permettent en effet de collecter des données via des smartphones puis de les exporter afin de les traiter ou de les cartographier. Ce suivi portera notamment :

- Collecte d'informations relatives à la sécurité alimentaire dans le cercle de Nara, ce qui inclut le suivi des stocks disponibles au niveau des Banques Aliments ou des ménages, le nombre de cas de malnutrition observés au niveau des centres de santé,
- La géolocalisation GPS des périmètres agro-pastoraux, des infrastructures d'élevages et des bornages des pistes/pâturages : ce travail a été démarré dans le cadre du PRODEZEM.

Pour réduire l'asymétrie d'information en matière de prix : le programme valorisera les avancées en matière de Systèmes d'Information de Marché pour réduire les asymétries d'information entre les opérateurs dans les chaînes de valeur. Contrairement à la collecte de données évoquées précédemment, il s'agit d'échanges d'informations instantanées entre opérateurs.

Initiation d'actions pilotes visant à favoriser l'accès des populations pastorales (Les femmes en particulier) aux nouvelles technologies tels les collaborations avec les opérateurs de téléphonie mobile pour le développement de différentes applications relatives au suivi des troupeaux, le développement de la gestion des transactions bancaires via mobiles.

Pour amener les partenaires à s'inscrire dans des réseaux de formations et d'information : notamment en les incitant à devenir partenaires de GODAN, le Global Open Data for Agriculture and Nutrition Initiative.

Pour améliorer le contrôle citoyen notamment sur la qualité des services et la redevabilité des élus par rapport à leurs populations. La transparence (open data) mais aussi les mécanismes de feed back en temps réel sur la qualité des prestations et services reçus est une formule de plus en plus utilisée en Afrique de l'Ouest (notamment système de monitoring à travers la téléphonie mobile, score cards..). Le programme cherchera à valoriser ces techniques notamment à travers une complémentarité avec les ONG spécialisées dans ces outils.

Approche fondée sur les droits

L'approche fondée sur les droits met en exergue l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des Droits humains; les principes de participation et d'inclusion dans le processus de décision ; la non-discrimination, l'égalité et la justice ; la transparence et la responsabilité. Cette approche est censée donner aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables davantage de chances et de moyens d'orienter eux-mêmes leur vie et de lui donner forme. Un réel progrès sur les droits humains au niveau local passe par la valorisation de la société civile locale.

L'accapement des terres à des fins spéculatives dans la Région de Koulikoro devient préoccupante pour la jouissance des paysannes et paysans de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Le programme renforcera les capacités des obligataires de droits par rapport au foncier rural (notamment l'internalisation de la charte pastorale). En outre le programme travaillera avec la Chambre Régionale d'Agriculture et les organisations de la société civile pour une meilleure sensibilisation des populations sur leurs droits.

Le présent programme œuvre pour la promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans la Région de Koulikoro. Ce faisant il attend accorder une attention particulières aux violences faites aux femmes, à leurs droits humains fondamentaux ainsi que leur implication dans la construction de la paix et les mécanismes de prévention et gestion des conflits à travers la mise en œuvre du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325.

7. BUDGET MAXIMAL DU PROGRAMME SECTORIEL

15 M € répartis par intervention:

- Appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la Région de Koulikoro exécuté par la CTB. : 8 M €
- Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs à Koulikoro exécuté en Coopération Déléguée (Politique Nationale Genre) : 2 M EURO pour la planification familiale, lutte contre les MGF et les mariages précoces.
- Mise en œuvre du Plan d'Action National Résolution 1325 sur l'ensemble du territoire en Coopération Déléguée : 1,5 M EURO
- Programme de renforcement des capacités au niveau central et Koulikoro: 3,5 M €

La contribution de la partie malienne au titre du financement du Programme de Coopération 2016-2019 sera précisée ultérieurement.

8. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE PROPOSEES DU PROGRAMME SECTORIEL

Cadre légal et responsabilités administratives

Le cadre légal du Programme est fixé par la Convention Générale entre le Mali et la Belgique et les différentes Conventions Spécifiques relatives aux prestations signées entre la République du Mali et le Royaume de Belgique dans le cadre de la Stratégie de Coopération 2016-2020.

Pour la partie malienne, la tutelle administrative de la mise en œuvre des interventions spécifiques du Programme sera assurée par les organismes gouvernementaux et leurs représentants suivants :

- Le Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat, Appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la Région de Koulikoro
- Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille pour la mise en œuvre de l'intervention « Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs au niveau de Koulikoro » et pour la mise en œuvre du « Plan d'Action National R 1325 au niveau national »

La planification stratégique des interventions doit être faite conjointement avec l'implication du partenaire lors des formulations d'une part, et d'autre part lors de la phase de mise en œuvre à travers des Comités de pilotages (Structures Mixes de Concertation Locale). Toutes les interventions (y incluant celles qui seront exécutées en Coopération Déléguée) retenues au titre du Programme de Coopération 2016 – 2019 feront l'objet d'une formulation qui aboutira à un document de projet communément appelé « Dossier Technique et financier ». A noter que la formulation interviendra après la signature des Accords sur ledit Programme de Coopération.

Le contenu de la coopération déléguée est sous la responsabilité de la DGD.

Sur le plan opérationnel les actions porteront sur (i) la préparation du budget ; (ii) l'exécution du budget ; (iii) les marchés publics ; (iv) l'audit externe ; (v) les modalités (mode régie et mode gestion) ; (vi) les accords de subsides.

9. PILOTAGE, SUIVI ET CADRE ORGANISATIONNEL DU PROGRAMME SECTORIEL

L'Ambassade assure le dialogue politique avec le pays partenaire sur la politique nationale, sectorielle et thématique. Comme chef de fil dans les groupes de travail « genre », « élevage / pêche », elle prendra part aux concertations organisées sous l'égide du pays partenaire et auxquels participent d'autres bailleurs de fonds.

La feuille de route pour le suivi des objectifs sectoriels et des résultats du Programme de Coopération est la matrice de suivi élaborée conjointement par les deux parties.

Un Comité Spécial des partenaires (COMPAR) auquel participent des représentants du siège de la DGD et de la CTB est organisé pour l'examen du Programme de Coopération à mi-parcours et si nécessaire sur une base annuelle.

La CTB est responsable du monitoring et de l'évaluation des différentes interventions.

Le Comité de pilotage assure le suivi de la mise en œuvre des interventions et fait rapport au Comité des partenaires et / ou au forum de concertation sectorielle. Le nombre de Comité de pilotage à mettre en place dans un programme sectoriel dépend des caractéristiques du programme et des interventions qui le composent, et ce nombre est déterminé pendant la formulation. La règle retenue est qu'il ne sera de préférence mis en place qu'un seul Comité de pilotage par programme sectoriel.

Le contenu de la coopération déléguée est sous la responsabilité de la DGD.

Dans la Région de Koulikoro, les programmes sectoriels, comprenant un nombre limité d'interventions, adopteront une approche territoriale, conformément aux évolutions politiques récentes, afin de promouvoir la cohérence stratégique et les complémentarités des secteurs en appui à la refondation de l'Etat, au renforcement de l'entrepreneuriat agricole et à la résilience des populations. D'où la nécessité de prévoir lors des formulations une Unité de Coordination des deux programmes sectoriels dans la Région de Koulikoro. L'Unité de Coordination sera composée d'un Responsable National et d'un Coresponsable (ECT2 à plein temps) ainsi qu'un Responsable Administratif et Financier International (à temps plein). Les coûts du Responsable national et de ces deux experts internationaux seront répartis entre les différentes interventions exécutées par la CTB.

10. CHRONOGRAMME DU PROGRAMME SECTORIEL

Le chronogramme indicatif du programme est le suivant

	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la Région de Koulikoro	PREP	for	Exécution									CLO
Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs à Koulikoro et mise en œuvre de la R1325 au niveau national.	PREP	for	Exécution									CLO
Programme de renforcement des capacités au niveau central et Koulikoro	PREP	for	Exécution 2ans									CLO

11. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

11.1 Intervention 1 : Appui à la bonne gouvernance institutionnelle de la Région de Koulikoro

11.1.1 Analyse de la situation

Réformes institutionnelles et gouvernance locale

Le Mali est, engagé dans un processus de réforme décentralisatrice depuis 15 ans environ. Des avancées sont à noter tant sur le plan du cadre légal et réglementaire (transferts de compétences, mise en place des organes de pilotage et de suivi décentralisation) que des capacités financières (FNACT, ANICT ..) et humaines (instauration d'une fonction publique territoriale, mise en place de

dispositifs successifs d'appui au renforcement des capacités des principaux acteurs chargés de mettre en œuvre la décentralisation (en particulier les collectivités territoriales, les représentants de l'Etat et les services déconcentrés de l'Etat..) ayant permis de mettre les collectivités en capacité d'assurer une offre élargie de services aux populations.

Des contraintes importantes demeurent cependant, parmi lesquelles la lenteur des processus de transferts de compétences et ressources, en particulier des ressources financières, la faiblesse en nombre et qualité des ressources humaines des collectivités. Les capacités d'intervention des collectivités territoriales (CT) restent faibles (maîtrise d'ouvrage communale, finances locales) malgré les efforts d'accompagnement des CT et ses partenaires au développement. On note encore un faible niveau de mobilisation et d'implication des acteurs locaux et de transparence et de redevabilité dans la gestion des affaires publiques.

La mise en œuvre de l'Accord de Paix et la Réconciliation nationale constitue un enjeu majeur pour le développement du Mali. Cet accord introduit en effet un certain nombre de réformes liées au processus de décentralisation et de l'administration du territoire : réforme de la tutelle, réforme du mode d'élection des Collectivités Territoriales (au suffrage direct), réforme du rôle du représentant de l'Etat, accélération et approfondissement du processus de transfert des compétences et des ressources humaines et financières (avec introduction du principe de mise en place d'un dispositif de transfert de 30% des recettes de l'Etat vers les CT), meilleure représentativité des CT dans les institutions de l'Etat. En particulier, l'accord de Paix et de Réconciliation Nationale propose la création d'une deuxième Assemblée dont les membres seront choisis conformément aux principes détaillés dans l'accord, dont le principe d'une meilleure représentativité des Collectivités Territoriales, et une meilleure participation/représentativité de certaines composantes de la population, dont les autorités traditionnelles, les femmes et les jeunes. Cet accord de paix, a des répercussions majeures sur les réformes en cours et sa mise en œuvre demandera du temps et des appuis extérieurs importants.

Principaux défis liés à la gouvernance et au développement institutionnel⁴

Un des enjeux pour le Mali se situe au niveau de la refondation de l'Etat et de ses moyens d'actions à travers l'approfondissement du processus de décentralisation. Le rétablissement de la confiance des populations aux administrations décentralisées et déconcentrées devient primordial et l'évolution de la démocratie malienne apparaît désormais comme un enjeu primordial.

La mise en œuvre d'une décentralisation renforcée et fondée sur la régionalisation s'avère nécessaire afin de mettre le développement régional au centre de la gouvernance, de la croissance économique, de la solidarité nationale en préservant l'unité et l'intégrité nationales. Il s'avère également crucial de relever le défi d'un développement territorial, équilibré et durable basé sur les spécificités de chaque Région, en tenant compte de la préservation des ressources naturelles, de la promotion de l'économie verte et la lutte contre les changements climatiques.

La décentralisation devra également être en mesure d'œuvrer en faveur d'une gouvernance inclusive du territoire pour conforter les légitimités des collectivités territoriales, une meilleure prise en compte des citoyens, des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques. Un des défis de la décentralisation est d'améliorer l'offre des services de qualité rendus aux populations en veillant à la concrétisation du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales afin de leur permettre de satisfaire aux besoins des populations.

⁴ CREDD

La réalisation des progrès tangibles dans le domaine de la gouvernance des affaires publiques et des finances publiques apparaît déterminante pour contribuer au raffermissement de la confiance des citoyens dans l'Etat et des institutions.

Développement économique dans la Région de Koulikoro

La stratégie de développement économique régional de la Région de Koulikoro, vise à assurer la relance de l'économie régionale en appuyant l'ensemble des intervenants et acteurs territoriaux, tant privés que publics, à s'investir davantage et de manière plus efficace dans le développement économique de leur région. Le Conseil Régional, entend renforcer son soutien au développement de l'économie régionale grâce au renforcement de ses capacités de pilotage, d'impulsion et de coordination du DER. Cette stratégie s'articule autour de trois axes stratégiques : (i) Renforcer la dynamique de mobilisation et de coordination en vue d'un développement économique durable, efficace et inclusif. ; (ii) Conforter la place de la région comme espace privilégié pour le développement économique ; (iii) Impulser le développement des filières agricoles porteuses afin d'assurer la sécurité alimentaire et favoriser l'émergence d'une vocation agro-industrielle.

Le secteur privé est très peu développé dans la Région de Koulikoro dominée par le secteur primaire assez peu orienté vers les marchés et l'entrepreneuriat privé. Pourtant le développement du secteur privé doit être au cœur de la création de la richesse nationale et de la création d'emplois. Même si le secteur primaire offre des perspectives intéressantes, celui-ci risque d'être insuffisant pour répondre aux objectifs de réduction de la pauvreté et d'insertion sur le marché du travail des effectifs toujours plus nombreux des nouvelles générations. Les filières agro-sylvo-pastorales offrent des opportunités importantes au regard de l'existence de chaînes de valeur à promouvoir : bétail / viandes, produits laitiers, céréales, cuirs et peaux, etc. Ces filières pourront se structurer et se développer. L'Etat et les collectivités territoriales doivent créer un environnement et un climat des affaires favorable au développement du secteur privé notamment le développement des petites et moyennes entreprises par (i) la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière d'entrepreneuriat des jeunes, (ii) une réglementation souple et adaptée, dispositifs efficaces d'accompagnement et de financement, grâce à des investissements publics et privés (nationaux et étrangers) ; (iii) la promotion des investissements privés, (iv) la implication des procédures de création d'entreprises et (v), la suppression des obstacles administratifs fiscaux et autres entravant le développement des investissements et création d'emplois.

11.1.2 Objectif général, objectif(s) spécifique(s) et description des résultats indicatifs

Objectif général

La participation et la confiance des acteurs étatiques, privés et sociétaux de la région de Koulikoro dans la bonne gouvernance et la redevabilité des élu et élues est renforcé (y compris appui à l'agenda numérique, à l'état civil, et à la fiscalité régionale).

Les principes relatifs aux droits de l'homme prescrivent que les services publics soient disponibles, accessibles et acceptables sur le plan culturel afin de garantir les droits des plus pauvres et des plus marginalisés. Les pratiques de bonne gouvernance contribuent à réaliser cet objectif en considérant les individus comme des acteurs du développement économique et social et non comme de simples bénéficiaires de celui-ci.

L'intégration territoriale est une priorité pour la reconstruction du Mali. A Koulikoro, comme sur le plan national, un développement socio-économique équilibré et inclusif contribuera à assurer de façon équitable des services de qualité, à remédier aux déséquilibres socio-économiques, un élément essentiel de la sortie de crise.

Objectif Spécifique

Les capacités des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des citoyennes et des citoyens, sont renforcées pour le développement territorial et la gouvernance améliorée dans la région de Koulikoro.

La décentralisation doit favoriser un développement territorial porté par les collectivités territoriales et basé sur une équité spatiale. De même une bonne répartition des rôles et des responsabilités et partant une bonne articulation des acteurs sur le territoire est nécessaire. Une gouvernance locale améliorée doit être encouragée pour permettre la participation de tous les acteurs à la gestion des affaires publiques et une redevabilité des élus effective.

Deux domaines stratégiques de changements peuvent donc être distingués :

- des capacités renforcées des acteurs de la région à promouvoir des dynamiques de développement territorial
- une gouvernance améliorée sur le territoire de la région de Koulikoro pour des services publics de qualité aux populations

Une série de changements sont requis pour atteindre ces capacités renforcées. Ils sont formulés ci-dessous sous forme de « résultats intermédiaires ». Ces résultats intermédiaires sont eux-mêmes, lorsque pertinent, constitués de sous-résultats dont la logique est explicitée ci-dessous. Des outputs indicatifs (services et produits de l'intervention) devant contribuer à ces résultats sont proposés lorsque possible. Ceux-ci devront toutefois être étayés au moment de la planification opérationnelle et de la baseline de l'intervention avec tous les acteurs concernés.

Description des résultats

⇒ ***Résultat 1 : Les capacités institutionnelles de la région sont renforcées pour jouer son rôle de pilotage et d'impulsion du développement socio-économique régional.***

Ceci inclut une amélioration des capacités institutionnelles de la région à jouer son rôle de pilote et de mise en cohérence du développement socio-économique régional, son rôle d'interface entre les collectivités et l'Etat et son rôle d'animation territoriale. En particulier, dans la territorialisation des politiques il s'agit de contribuer à ce que les problématiques et le potentiel de l'élevage et de l'agriculture soient mieux prises en compte dans les politiques territoriales et par l'Etat. Ce résultat comprend aussi un renforcement des capacités de la tutelle et des services déconcentrés pour assurer leurs missions de suivi de la légalité, et d'accompagnement des collectivités. Cela comprend enfin un appui à la mise en place de l'Agence de Développement Régionale dans son rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage régionale et en particulier de mobilisation des acteurs et d'animation territoriale.

⇒ ***Résultat 2 : la mobilisation des ressources financières locales est améliorée***

Un appui sera apporté à la conception d'une stratégie de mobilisation des ressources locales à partir d'une vision holistique des finances locales. La question de la mobilisation des recettes fiscales sera abordée en capitalisant sur les activités du PADK II. Le programme appuiera l'établissement et le suivi de la mise en œuvre des contrat-plans Etat Région. Il assistera la région à renforcer son image et son statut pour la recherche et la négociation de financements, et l'ouverture à des partenariats externes

⇒ ***Résultat 3 : la participation citoyenne, redevabilité sociale, et cohésion sociale sont renforcées***

La confiance entre les citoyens usagers des services publics de proximité et les administrations

décentralisées et déconcentrées est établie grâce à la transparence dans la gestion des affaires locales, au civisme et au contrôle citoyen de l'action publique. La participation des leaders d'opinions dans la gestion des affaires locales d'une part et la réduction des disparités économique et sociales entre les genres d'autre part sont un autre processus de changement auquel le programme entend contribuer. A travers une approche fondée sur les droits humains, le programme visera à faire prendre conscience aux élus de leurs obligations en matière de redevabilité mais également informer et sensibiliser quant aux droits des citoyens à la participation dans la gestion des affaires publiques, au contrôle de la qualité des services etc...

⇒ **Résultat 4 : des initiatives économiques porteuses pour le développement socio-économique régional, créatrices de richesses et d'emploi sont identifiées et accompagnées par les acteurs de la région.**

Le changement attendu à ce niveau est que les collectivités territoriales impulsent une dynamique de création de richesse et d'emplois par un appui aux initiatives locales et une valorisation des potentialités économiques et des savoir-faire locaux. Ces rassemblements de systèmes productifs locaux, d'activités porteuses de valeur ajoutée se développeront sur des espaces partagés entre communes, voire entre cercles. Un modèle d'espace économique partagé pourra être développé en deux ou trois sites. Ceci pourra déboucher sur le transfert progressif de compétences et de services autour de pôles de développement sur base du modèle de l'inter-collectivité, bénéficiant de la mutualisation des compétences. C'est principalement autour de la promotion (et d'abord de l'identification) de ces pôles de développement et espaces partagés que le programme articulera les activités de renforcement des capacités (Représentants de l'Etat, Collectivités, CROCSAD, Services techniques Déconcentrés, etc...).

⇒ **Résultat 5 : La gestion des services d'état civil et leur utilisation par les populations est améliorée sur le territoire de la région**

Enfin un appui sera apporté au renforcement des services d'état civil, sur base d'une capitalisation des acquis du programme PAEC de la coopération malino-belge. Celui-ci visera notamment à renforcer la fonctionnalité des services d'état civil y inclus le rôle des représentants et services déconcentrés de l'Etat, un appui à la fourniture des services d'état civil par les collectivités, le soutien à une stratégie de communication grand public et de proximité, la sensibilisation et formation des services de la justice, les partenariats avec les prestataires de services en éducation, etc..

⇒ **Résultat 6 : l'apprentissage autour d'expériences et de projets pilotes de développement socio-économique et gouvernance locale est promu au sein de et en dehors de la région**

Les échanges d'intra et inter-régions seront stimulés (par exemple un croisement avec les expériences de DER appuyées par autres PTF, une capitalisation au profit de la DGCT, des recherche-actions et pilotes sur les partenariats publics-privés, les techniques de renforcement de la participation et du contrôle citoyens, notamment avec les nouvelles technologies de l'information etc..).

11.1.3 Parties prenantes (partenaires, bénéficiaires, autres acteurs)

Les acteurs directement concernés par les appuis de l'intervention et dont le rôle majeur détermine l'atteinte des résultats du programme sont :

- Les CT de la région de Koulikoro : le Conseil Régional de Koulikoro, cercles, communes de la région de Koulikoro.
- Le Gouvernorat de Koulikoro, Préfets et sous-Préfets
- Les Services Techniques Déconcentrés avec une attention particulière pour les services de l'Elevage et de la Pêche ainsi que de l'Agriculture
- Les organisations de la société civile

Les acteurs des collectivités des 4 cercles de Nara, Kolokani, Banamba et Dioila bénéficieront d'appuis ciblés. Certains acteurs du niveau central seront amenés à jouer également un rôle important pour la mise en place d'un environnement favorable au développement territorial, tels la DGCT et particulièrement la sous-division du DER, le Ministère de l'Administration Territoriale, de l'Aménagement du Territoires, la Cellule d'appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD) du Ministère de l'Elevage etc. Sont repris brièvement ci-dessous les principaux acteurs et leurs mandats quant à la coordination et la mise en œuvre de l'action publique au niveau de la région

Les acteurs des collectivités des 4 cercles de Nara, Kolokani, Banamba et Dioila bénéficieront d'appuis ciblés. Certains acteurs du niveau central seront amenés à jouer également un rôle important pour la mise en place d'un environnement favorable au développement territorial, tels la DGCT et particulièrement la sous-division du DER, le Ministère de l'Administration Territoriale, de l'Aménagement du Territoires, la Cellule d'appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (CADD) du Ministère de l'Elevage etc. Sont repris brièvement ci-dessous les principaux acteurs et leurs mandats quant à la coordination et la mise en œuvre de l'action publique au niveau de la région

11.1.4 Zone d'intervention

La Région de Koulikoro, avec un appui plus ciblé aux cercles de Nara, Kolokani, Banamba et Dioila.

11.1.5 Budget maximal

8 M€

11.1.6 Durabilité:

L'intervention se pose en facilitateur de changement. Elle cherchera à identifier autant que possible les moteurs de changement auprès des différents acteurs. Les instruments développés (telle la poursuite du Fonds DER) le sont avec une optique de préparer des mécanismes nationaux durables (telle la réactivation du guichet DER géré par l'ANICT) et non de mettre en place des outils 'projets' parallèle.

L'intervention veillera à asseoir tout partenariat (et en particulier les conventions de subsides) sur une bonne compréhension des capacités existantes.

Les ressources humaines intervenant en appui à des processus seront localisées (physiquement) au sein des structures, pour un accompagnement temporaire des acteurs dans leur rôle, (stratégie de coaching, de désengagement). L'identification des appuis techniques se fait toujours en fonction d'une bonne analyse des capacités déjà existantes (par exemple au niveau du CRK, du GRK, de l'ADR..), pour venir accompagner mais non se substituer aux profils de personnel requis.

11.2 Intervention 2 : Promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs (planification familiale, lutte contre les MGF et les mariages précoces a Koulikoro)

11.2.1 Analyse de la situation

Le Mali est un vaste pays saharo- sahélien de 1 241 238 km² enclavé au sein de l'Afrique de l'Ouest. En 2009, la population malienne était estimée à 14,5 millions d'habitants dont environ 50,4% sont constitués de femmes (50,4%) et 70% vivent en milieu rural (RGPH 2009). Le Mali fait partie des pays les moins avancés et bénéficie de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). L'incidence de la pauvreté diminue car elle est passée de 55,5% en 2001 à 47,4% en 2006 et 43,6% en 2010⁵. La

⁵ INSTAT : Résultats de l'enquête légère intégrée des ménages (ELIM) 2010

pauvreté a une incidence sur les conditions de vie, notamment les conditions d'éducation de santé et de genre au Mali.

La crise que le Mali vit depuis le coup d'État de 2012 a accentué les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux filles déjà fortes en temps de paix. Parmi celles-ci, les Mutilations Génitales Féminines (MGF) et les mariages précoces favorisant une plus grande mortalité maternelle et la morbidité des femmes (fistule obstétricale). Cette situation nécessite dès lors une réponse rapide, intégrée et ardue tournée vers une relance de la planification familiale et un accès large aux services de qualité de la santé sexuelle et reproductive particulièrement orientées vers les adolescents jeunes et les victimes de violences.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé au Mali (EDSM-V, 2013), 69% des filles de 0 à 14 ans et 91% des femmes de 15 à 49 ans sont victimes des MGF. **La Région de Koulikoro détient la plus forte prévalence des MGF au Mali avec un taux 94%.**

Les conséquences des MGF répertoriées par l'OMS sont multiples :

- **Physiques** : décès, hémorragies, chocs, lésions des organes voisins, infections, douleurs aiguës, absence de cicatrisation, formations d'abcès, kystes, chéloïdes, neurones de cicatrice, dyspareunie, VIH/SIDA, hépatite B et autres maladies transmises par le sang, pseudo-infibulation, infection des voies génitales, dysménorrhées, rétention urinaire, infection des voies urinaires, obstruction chronique des voies urinaires, incontinence urinaire, sténose de l'ouverture artificielle du vagin, complications plus fréquentes lors du travail et de l'accouchement;
- **Sexuelles** : la principale réside dans le fait que le gland clitoridien est la partie la plus sensible des organes génitaux externes de la femme. On y retrouve des corpuscules tactiles spécifiques, dits de la volupté. Ils n'existent nulle part ailleurs, et la blessure ou l'ablation partielle ou totale du clitoris entraînent inévitablement une altération de la sensibilité sexuelle : l'auto sexualité est rendue impossible car douloureuse;
- **Psychologiques** : elles naissent non seulement de la douleur endurée par les femmes concernées, mais aussi des conséquences fréquentes telles que l'incontinence urinaire et fécale. En pareil cas, la jeune femme ne peut plus retenir ni ses urines ni ses selles, qu'elle perd en permanence. De ce fait, elle est progressivement mise à l'écart par sa famille et par son village. Les tentatives de suicide sont alors fréquentes. De nombreux auteurs rapportent des complications psychiatriques, des angoisses, et notamment des dépressions.

Au Mali, le **mariage précoce** constitue des plus grandes atteintes aux droits humains particulièrement ceux des filles. Le mariage précoce est très répandu et même légalisé par le nouveau Code de la famille (2011), en contradiction avec les engagements du Mali vis-à-vis des traités internationaux que le pays a ratifiés. Selon ce nouveau Code de la famille, une fille peut même être donnée en mariage à l'âge de 15 ans avec l'accord des parents, tandis que 16 ans est l'âge légal auquel une fille est mariée. En effet, 16 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 49 % avant 18 ans. La fille promise au mariage ou officiellement mariée est très souvent retirée de l'école afin de jouer son rôle d'épouse et de mère dans le foyer conjugal. Le fait qu'elle soit obligée de mettre fin à son instruction primaire est en soi déjà préjudiciable à son développement personnel et à celui de sa famille. Par ailleurs, la probabilité que la fille rencontre des difficultés lors de la grossesse et l'accouchement notamment les cas de fistule vésico-vaginale ou même de mort en couches, sont autant de conséquences néfastes du mariage précoce. Pour combattre cette pratique, l'Union Africaine a lancé une campagne contre le phénomène lors d'un sommet à Addis Ababa en janvier 2015. En octobre 2015, le Mali a lancé sa campagne à Konobougou sous la présidence de la Première dame.

Le Mali dispose d'une stratégie nationale de lutte contre la fistule obstétricale. Elle a pris fin en 2015

et la révision est prévue cette année. Bien que la prévalence nationale ne soit pas connue pour le moment, les interventions couvrent tout le pays avec un focus dans les régions où le mariage et les grossesses précoces sont plus observés. Actuellement 2 hôpitaux nationaux (Point G, Gabriel Touré) et 5 hôpitaux régionaux (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou) disposent d'unité de prise en charge médicale dont 3 (Kayes, Ségou et Mopti) appuyés par UNFPA. Quant à la région de Koulikoro, le plateau technique du CSRèf a été relevé pour assurer la prise en charge médicale des cas. Le relèvement du plateau technique des hôpitaux soutenu par UNFPA se fait également à travers la dotation en kits fistule.

11.2.2 Objectif général, objectif(s) spécifique(s) et description des résultats indicatifs

Objectif général

- La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) est renforcée dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs,

Objectifs spécifiques.

- La prévalence des MGF chez les filles de moins de 14 ans est réduite de 40% dans la Région de Koulikoro.

Résultats

Résultats	Libellés
R.1.1	Le Pilotage Stratégique du Projet est assuré en faveur de la lutte contre la pratique des MGF et le mariage des enfants.
R.1.2	Le cadre institutionnel sur les questions de MGF/E et du mariage des enfants est renforcé au niveau régional (Koulikoro)
R.1.3	Le plaidoyer auprès des leaders religieux, traditionnels, politiques et administratifs est assuré pour l'existence d'un environnement favorable à l'abandon de la pratique de l'excision et du mariage précoce au niveau régional et local
R.1.4	La prise en charge intégrée médicale, juridique et psychosociale des cas de complications liées à la pratique de l'excision et des mariages précoces est assurée
R.1.5	La prise en charge médicale et sociale de la fistule obstétricale est assurée
R.1.6	La documentation et la capitalisation des meilleures pratiques sont réalisées et diffusées

Tous ces résultats seront mis en œuvre en Coopération Déléguée :

- L'UNICEF et l'UNFPA assureront la mise en œuvre des six premiers résultats.

Description des résultats

Résultat n°1 : Le Pilotage Stratégique du Projet est assuré en faveur de la lutte contre la pratique des MGF et le mariage des enfants.

L'objectif est de faciliter la gouvernance du projet au niveau régional, son appropriation par les structures administratives, religieuses, élus locaux ainsi que la société civile. Le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes au projet sera assuré afin de garantir l'atteinte de résultats durables. A l'issue du projet, la région de Koulikoro pourra servir : i) d'exemple réussi de lutte intégrée contre les Violences Basées sur le genre de façon globale et ii) de plateforme de plaidoyer au niveau national pour l'abandon des pratiques néfastes et l'autonomisation des femmes.

Résultat n° 2 : Le cadre institutionnel sur les questions de MGF et du mariage des enfants est renforcé au niveau régional (Koulikoro)

Cet axe vise à renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions gouvernementales

et non gouvernementales à concevoir et à mettre en œuvre de façon efficace et adéquate des interventions de prévention et de réponse aux VBG.

Résultats n°3 : Le plaidoyer auprès des leaders religieux, traditionnels, politiques et administratifs est assuré pour l'existence d'un environnement favorable à l'abandon de la pratique de l'excision et du mariage précoce au niveau régional et local:

L'abandon de la pratique de l'excision est intégré dans les PDSEC⁶; Les cadres de concertation sont fonctionnels à tous les niveaux ; les leaders communautaires et religieux mettent tout en œuvre pour permettre aux communautés d'accéder aux informations et à adopter des comportements nouveaux vis-à-vis des MGF et du mariage précoce. Des instances de coordination au niveau régional et local sont créées et/ou dynamisées pour une meilleure synergie des acteurs intervenant contre le mariage précoce et les MGF. Ainsi des rencontres périodiques seront organisées afin de faire le suivi des actions en cours, rapporter les progrès réalisés et les contraintes recensées.

Egalement, en vue de prévenir les MGF et le mariage précoce et amener les victimes à fréquenter les services de prise en charge holistiques (psycho-sociale, médicale et juridique), il est important d'assurer la diffusion de messages d'information sur leur existence et leur gratuité. Ces messages seront diffusés à travers les médias privés et public afin de toucher la, grande majorité de la population.

Résultat n° 3 : Les communautés sont sensibilisées, mobilisées et adhèrent au changement des normes sociales et culturelles qui ont à la base de la pratique des MGF et du mariage précoce.

Des activités de sensibilisation au sein des communautés seront menées par des équipes de terrain des partenaires de mise en œuvre du programme. Ces activités concerneront aussi bien les questions des MGF que le mariage précoce des filles. Diverses stratégies dont le théâtre forum, les rencontres inter-villageois, la projection de films etc. seront utilisés. Les équipes de terrain feront par ailleurs la référence des cas présumés vers les formations sanitaires et/ou vers les cliniques juridiques pour recevoir l'assistance appropriée. Ces dernières années, 107 communautés ont fait une déclaration publique d'abandon de l'excision dans la région de Koulikoro. Dans ce projet-ci, il est attendu au moins 100 déclarations publiques d'abandon aux termes des deux années d'intervention.

Résultat n° 4: La prise en charge intégrée médicale, juridique et psychosociale des cas de complications liées à la pratique de l'excision et des mariages précoces est assurée.

Le personnel de santé recevra une formation à la prise en charge des complications des MGF et des conséquences du mariage précoce, en particulier la fistule. Des kits de prise en charge médicale seront mis à la disposition des formations sanitaires. Les cliniques juridiques seront renforcées sur le plan institutionnel et en formation pour le soutien juridique des victimes, en particulier les filles mariées précocement. Il est escompté que chaque année environ 300 victimes accéderont aux services de prise en charge.

Résultat n° 5 : La prise en charge médicale et sociale de la fistule obstétricale est assurée

Les interventions se feront à travers 3 axes : la prévention, la prise en charge médicale et la réinsertion. Par rapport à la prévention, il s'agira d'informer et de sensibiliser la population de façon continue sur la prévention de la FO, ses causes et conséquences. Les messages élaborés et validés par le CNIECS à cet effet seront utilisés particulièrement à travers les radios. Des émissions radiophoniques seront également diffusées. Elles permettront aux spécialistes du domaine (prestataires de santé, personnels de la DRS et des ONG...) de dialoguer directement avec la population et de gérer les rumeurs dont fait l'objet la FO particulièrement en milieu rural. Les nouveaux cas recrutés seront référés au CSRef de Koulikoro et à l'hôpital du point G pour prise en

⁶ Programme de Développement Socio-économique Culturel (niveau cercle)

charge. Cette prise en charge se fera de façon routinière. Chaque femme traitée sera appuyée pour sa réinsertion dans sa communauté et les visites de suivi seront organisées au cours des 6 premiers mois suivant leur retour pour éviter les récidives.

L'ensemble de ces actions seront réalisées en collaboration avec le comité régional de lutte contre la FO mis en place conformément au plan stratégique. Seront également impliqués les services techniques de l'Etat, les leaders religieux et communautaires.

Résultat n° 6 : La documentation et la capitalisation des meilleures pratiques sont réalisées et diffusées

Les réalisations du programme seront documentées et feront l'objet d'une communication accrue tout au long de sa mise en œuvre. Ceci soutiendra le plaidoyer au niveau national pour l'adoption d'une législation sur les MGF. Il s'agira de réaliser des collectes de données statistiques, des études et recherches sur les meilleures pratiques mises en évidence par le programme ; diffuser les résultats probants et soutenir enfin le plaidoyer au niveau national, notamment auprès du gouvernement et du parlement sur l'adoption d'une législation spécifique sur les MGF

11.2.3 Parties prenantes (partenaires, bénéficiaires, autres acteurs)

Bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires finaux sont les filles et femmes du Mali.

Partenaires de mise en œuvre

La mise en œuvre des activités communautaires de changement des normes sociales seront menées sur le terrain par plusieurs ONGs dont AMSOPT et TAGNE. Le cinéma numérique ambulant et les troupes théâtrales locales appuieront les activités auprès des communautés.

Les formations sanitaires (le CSRef de Koulikoro et les CSCOM) assureront la prise en charge médicale et psychosociale des victimes référées par la communauté et/ou par les ONGs.

La Direction Régionale de la promotion de la femme, AJM ; APDF, l'ONG TAGNE et diverses associations seront impliqués dans la prise en charge juridique et psychosociale.

La Radio régionale de l'ORTM et les radios locales de proximité seront mises à contribution dans le cadre de la diffusion des messages.

L'UNFPA qui assure le lead du sous cluster Violence Basées sur le Genre (dont les MGF et le mariage précoce) est en charge du programme en synergie avec UNICEF qui coordonne le sous cluster Protection de l'enfant. UNFPA prend également part aux différents cadres de concertation de la SR en particulier le comité national FO. Le **Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)** à travers le Programme National de Lutte contre l'Excision (PNLE) aura en charge de la coordination globale du programme en lien avec le Ministère de la santé.

11.2.4 Budget maximal

2, 000,000 Euros

11.2.5 Durabilité

La présente intervention accompagne le Mali dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la fistule obstétricale. Cela facilite l'appropriation du pays partenaire créant ainsi les conditions de durabilités sur la base d'acquis existant. En effet les interventions couvrent tout le pays avec un focus dans les régions où le mariage et les grossesses précoces sont plus observés. Dans la région de Koulikoro, le plateau technique du CSRef a été relevé pour assurer la prise en charge médicale des cas. Le relèvement du plateau technique des hôpitaux soutenu par UNFPA se fait

également à travers la dotation en kits fistule. De 2008 à 2014, le 6^{ème} programme de coopération Mali-UNFPA a soutenu le recrutement et le traitement de 645 cas de FO; les interventions ayant couvert les régions de **Koulikoro**, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao, et le district de Bamako. Les prises en charge se sont faites à travers les campagnes et de façon routinière. Les activités communautaires ont été réalisées par l'ONG IAMANEH au cours de cette période dans les régions de Koulikoro et Ségou. En 2015, UNFPA a financé l'ONG Delta Survie et l'association Guina Dogon pour le recrutement et le traitement de 95 cas de fistule. Dans la région de Koulikoro, 37 cas ont été pris en charge au cours d'une campagne de deux semaines.

L'UNFPA et l'UNICEF ont une longue expérience de collaboration dans le domaine de la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines tant au niveau international que national. En effet, au Mali, depuis 2011, les 2 agences sont partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Programme conjoint UNFPA/UNICEF sur les MGF sous le lead de UNFPA. Les programmes sur les MGF mis en œuvre par ces deux agences ont contribué largement à :

- La déclaration publique d'abandon par plus d'un millier de communautés au Mali.
- La formation de 2,775 prestataires de santé dans l'identification et la prise en charge médicale des complications des MGF/E ; 7,846 victimes de complications ont été pris en charge entre 2011 et 2015
- La mise à disposition des formations sanitaires de 9,900 Kits de prise en charge médicale
- L'équipement de 83 structures de santé (39 CSCom, 21 CSRéf, 3 CHU et 20 cliniques médicales) incluant des équipements chirurgicaux et des kits de prise en charge médicaux des MGF/E.
- L'appui à la réalisation des EDS; MICS, thèses, Rapports DSR, CPS santé, et autres recherche en lien avec les MGF

Ce programme pilote possède un caractère innovant du fait de sa démarche inclusive et holistique, son approche Droits Humains, et sa réponse intégrée pour la prévention et la prise en charge des questions de Santé de la reproduction, de mariages précoces et Mutilations Génitales Féminines. La prise en charge des victimes se fera à travers la mise en place d'un espace unique de prise en charge et de counseling au profit des femmes et des jeunes. Sous ce rapport, une étroite collaboration qui va intégrer les maisons de la femme, les centres de santé et les centre de prise en charge psychosociaux des ONG sera recherchée. Cette approche appelée « One stop center » facilitera une prise en charge holistique et fera gagner du temps et des ressources aux bénéficiaires.

La capitalisation de l'expérience ainsi que la consolidation et diffusion des résultats de cette initiative de Koulikoro alimentera un processus national de plaidoyer en faveur de la lutte contre l'excision et des mariages précoces. Le plaidoyer sera tourné principalement vers les parlementaires, les autorités religieuses et l'exécutif afin d'améliorer le cadre législatif et réglementaire portant sur les MGF et les mariages précoces au Mali. Bien que mis en œuvre dans la Région de Koulikoro, Le programme pilote aura une envergure nationale par le fait que ses succès seront largement utilisés pour soutenir le plaidoyer pour l'adoption d'une législation nationale sur les MGF. La consolidation des résultats de la présente intervention ainsi que les évidences dégagées seront la base d'un processus national de consultation pour un passage à l'échelle au niveau national.

11.3 Intervention 3 : PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1325 DANS LE PROCESSUS DE PAIX AU MALI

11.3.1 Analyse de la situation

Le Mali sort lentement d'une crise politique et sécuritaire qui a éclaté en 2012 suite à la résurgence d'une rébellion armée dans le nord du pays, combinée à un coup d'Etat militaire. Cette rébellion est la quatrième depuis l'indépendance, suite à celles de 1963, 1990 et 2006. Face à cette situation, des

efforts ont été fournis par le gouvernement du Mali avec l'appui de la communauté internationale, pour aboutir à des solutions définitives et à une paix durable et rompre définitivement le cercle vicieux de la discorde nationale.

L'option d'une médiation internationale inclusive a été adoptée, laquelle, après cinq rounds à Alger a abouti à la signature d'un accord de paix par le gouvernement et les mouvements armés en juin 2016.

Actuellement, on peut espérer un retour progressif à la paix, malgré des actes de terrorismes sporadiques perpétrés jusqu'à Bamako. Une paix définitive dépendra de la mise en œuvre effective de l'accord de paix, des efforts en matière de renforcement des institutions, de démobilisation et réintégration des ex-combattants et des déplacés, de la réforme du secteur de sécurité, du changement des cadres politiques et législatifs, de la relance économique, etc.

Les femmes maliennes ont souffert de cette crise : certaines ont perdu leurs familles, se retrouvant d'emblée dans une situation de veuvage, d'autres ont été victimes de viols, de mariage forcé et autres atrocités. Cependant, on note que leur participation dans le dialogue a été très marginale et leurs priorités n'ont été que très peu ou pas prises en compte dans les débats ayant conduit à l'accord de paix. Malgré le plaidoyer mené par les femmes elles-mêmes, appuyé par les partenaires au niveau régional et international, seulement deux d'entre elles ont participé aux négociations (une pour la délégation gouvernementale et une deuxième dans le groupe de coordination des mouvements armés dits de l'Azawad). De même, il n'y avait aucune femme dans l'équipe de médiation, processus qui regroupait chaque fois environ une centaine de délégués. De même les femmes sont peu représentées dans les mécanismes de suivi de l'accord de paix déjà mis en place.

Cette situation intervient malgré l'existence de la Résolution 1325 dont le caractère obligatoire est formellement spécifié. À travers la résolution 1325 et les autres résolutions connexes, le Conseil de Sécurité demande la participation des femmes de façon égalitaire dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix ; mais cela n'a pas été pris en considération dans le mécanisme de paix au Mali. Dans le cadre de la Résolution 2242 adoptée par le Conseil de Sécurité en 2015 qui indique que le Conseil suivra de près la mise en application de la R1325 surtout dans les pays en conflit, un groupe informel des experts de ce conseil a choisi de se pencher et suivre de près le cas du Mali

La participation des femmes tant dans le processus actuel de mise en œuvre de l'accord de paix est donc cruciale. La seule alternative pour corriger les manquements en matière de genre constatés pendant la phase de négociation et dans le contenu de l'accord est d'appliquer la Résolution 1325. Selon un constat établi dans plusieurs pays, il est avéré que le processus de paix est une opportunité pour l'avancement des droits des femmes, la période post-conflit étant en effet une période propice aux changements. Dans ce contexte, la prise en compte du genre permet de jeter les bases pour une meilleure justice sociale et une gouvernance participative. La mise en application de cette résolution est la seule base sur laquelle s'appuyer afin que les femmes maliennes soient parties prenantes de ce processus en tant que citoyennes actrices de paix et qu'elles puissent également bénéficier des dividendes de la paix. La participation des femmes est aussi et surtout une voie pour aboutir à une paix durable car les recherches ont prouvé que la participation des femmes et de la société civile augmente jusqu'à plus de 50% les chances d'aboutir à une paix durable.

Au Mali, la non-participation des femmes aux processus de paix et de sécurité est liée à plusieurs facteurs que sont principalement :

- La faible maîtrise de la part des acteurs des instruments en rapport avec les obligations concernant femmes / paix et sécurité ainsi que leur faible niveau de mise en application (cf. les résolutions 1820 (de 2008), 1888 (de 2009), 1889 (de 2009), 1960 (de 2010), 2106 (de 2013) et 2122 (de 2013).
- Le faible niveau d'organisation et d'engagement des femmes elles-mêmes, consécutif aux contraintes et blocages dans les milieux politiques et religieux. On peut noter aussi la prédominance d'un sentiment de résignation.
- Des réponses opérationnelles et structurelles non planifiées et conçues dans l'urgence, pour se conformer à l'obligation de "genderiser" de façon adéquate, à court et moyen termes, toutes les étapes du processus de paix et de sécurité.

- L'insuffisance des financements des programmes visant l'autonomisation des femmes et leur participation dans le processus.

Pour répondre à ces défis, ONU Femmes a choisi de renforcer la participation des femmes dans la phase post-négociation par un programme axé sur la mise en application effective de la résolution 1325 au niveau national. Les interventions seront structurées autour des 4 piliers de la résolution que sont : la participation, la prévention, la protection et le relèvement post-conflit. Le programme vise à appuyer la mise en œuvre du plan d'action national de mise en œuvre de la R1325 couvrant la période de 2015 -2017.

11.3.2 Objectif général, objectif(s) spécifique(s) et description des résultats indicatifs

Ce programme qui se focalise sur les femmes, la paix et la sécurité dans le contexte de crise et post-crise au Mali visera à atteindre principalement comme résultat : "**le renforcement de la participation des femmes en tant qu'actrices et bénéficiaires du processus de paix et de sécurité au Mali et la protection de leurs droits conformément aux standards sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment la R1325.**"

PILIER PARTICIPATION :

Résultat 1 : Des mécanismes favorables à l'égalité des sexes et la participation effective des femmes dans les dialogues pour la paix et la réconciliation communautaire sont mis en place conformément aux standards internationaux

- Les normes et standards en matière de paix et sécurité sont disséminés auprès des acteurs clés en matière de paix au Mali et auprès de la population
- Les femmes sont suffisamment représentées dans les mécanismes prévus par l'accord de paix au Mali et leurs priorités sont intégrées dans ces processus
- Les femmes sont formées et organisées et jouent un rôle d'actrices dans le rapprochement et la réconciliation communautaire au niveau national et au niveau communautaire

PILIER PREVENTION :

Résultat 2 : Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de RSS garantissent la prise en compte des femmes et filles ex-combattantes et associées aux mouvements armés.

- Les capacités des forces de défense et de sécurité en matière de protection des droits des femmes sont renforcées
- Les besoins des femmes ex-combattantes et associées aux combattants sont pris en compte par le processus de DDR
- La communauté est sensibilisée et organisée pour prévenir les violences à l'égard des femmes et autres violations de leurs droits

PILIER PROTECTION :

Résultat 3 : Des mesures garantissant le respect des droits fondamentaux des femmes et filles et leur protection contre les violences et tous abus sont mises en œuvre dans le cadre de la justice transitionnelle et la Réforme du secteur justice

- L'accès à la justice pour les femmes victimes de violences est amélioré grâce au renforcement des capacités de réponses de la chaîne pénale et du système judiciaire
- L'approche de justice transitionnelle et ses structures sont sensibles au genre
- Un cadre légal adapté et des procédures spécifiques sont mis en place pour garantir l'accès des femmes à la justice et la protection de leurs droits

PILIER RELEVEMENT POST-CONFLIT :

Résultat 4 : Les femmes et particulièrement celles affectées par la guerre sont accompagnées par les programmes de reconstruction et de relèvement post conflit en vue de leur meilleure

réintégration et l'accès aux services.

- Les femmes et filles victimes de VBG ont accès à des services de qualité (psychologique, médical, juridique)
- Les femmes victimes de conflits (victimes de viols, déplacées et rapatriées, ex-combattantes et/ou associées aux combattants) sont accompagnées pour leur autonomisation économique et intégration sociale.

De façon générale, les stratégies qui seront utilisées au niveau opérationnel en vue du renforcement de la participation des femmes au processus de paix et sécurité comprennent :

Recherche

- Compréhension des mécanismes socio-politiques et culturels freinant la mise en œuvre de la R1325
- Recherche-action afin d'établir la valeur contributive de la stratégie du programme dans l'amélioration de l'observation de la R1325 par le Mali pour fin de plaidoyer.
- Test des composantes du programme en termes d'efficacité à travers des méthodes expérimentales genre sensibles.

Communication

- Diffusion et vulgarisation à grande échelle des instruments en rapport avec les femmes, la paix et la sécurité
- Sensibilisation et mobilisation des femmes pour la paix (constitution d'une masse critique de femmes leaders actrices de paix, renforcement des capacités du pool des médiatrices, localisation de la médiation et rapprochement entre les femmes puis entre les communautés)
- Lobbying ciblé et plaidoyer au niveau communautaire et national

Développement de Capacités

- Renforcement des capacités des acteurs clés en matière d'intégration du genre dans les mécanismes prévus par l'accord de paix
- Mise en place de mécanismes efficaces d'intégration des priorités de la 1325 dans les programmes et plans nationaux et locaux
- Renforcement des capacités des différents acteurs et de la communauté pour une meilleure prévention des violences basées sur le genre et une meilleure prise en charge des victimes.

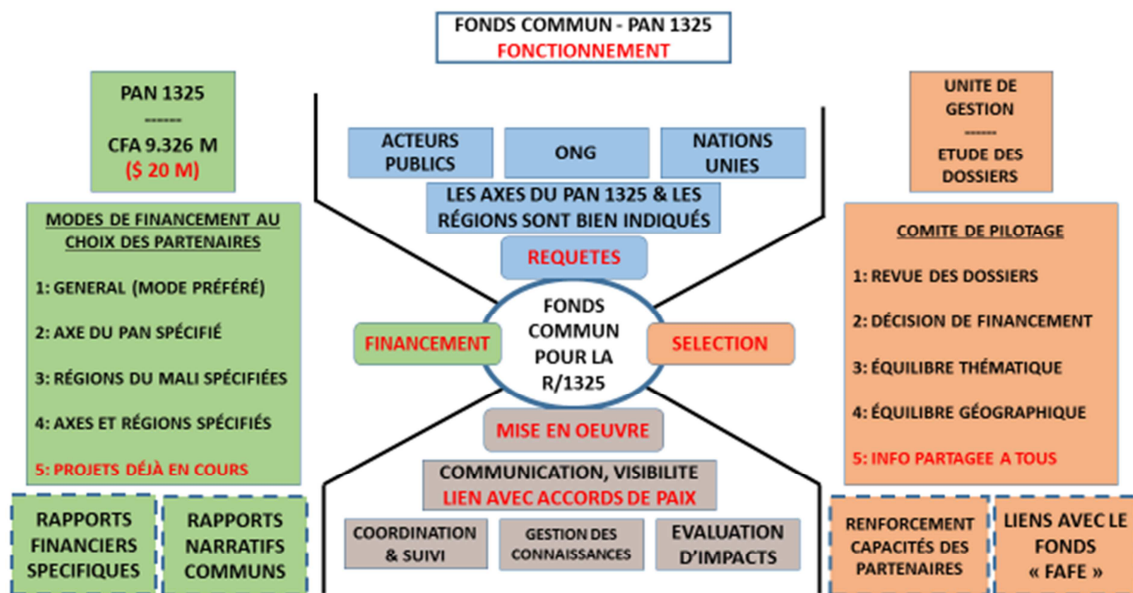
11.3.3 Parties prenantes (partenaires, bénéficiaires, autres acteurs)

Au niveau institutionnel un paquet sera mis sur le renforcement de la coordination des interventions des acteurs sur les femmes, la paix et la sécurité aussi bien du gouvernement, de la société civile et au sein du système des nations-Unies

- **Implication du gouvernement:** le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a un rôle de lead dans la coordination de la mise en œuvre du PANR1325 en partenariat avec ONUFemmes et un appui technique et financier sera accordé à ce Ministère pour mieux jouer ce rôle capital. D'autres départements clés ont été identifiés dans le PANR1325 pour mettre en œuvre les activités prévues et le programme leur octroiera les fonds nécessaire à la mise en œuvre de ces activités. Il s'agit principalement des Ministère de la Défense, de la Sécurité, de la Justice, de la Réconciliation, de la Reconstruction, du Développement Social...
- **Implication de la société civile :** le comité de pilotage du PAN R1325 prévoit déjà une place pour les représentantes des organisations de la société civile. En plus les organisations de la société civile seront sélectionnées comme partenaires de mise en œuvre des activités du programme. Le rôle de plaidoyer des organisations féminines sera renforcé par un appui technique et le financement des initiatives importantes de plaidoyer au niveau national et international.
- **Coordination UN/MINUSMA :** il revient à ONU Femmes de renforcer la coordination de toutes les interventions en matière de genre du système des Nations-Unies. Ce travail de

coordination sera intégré dans la coordination globale de mise en œuvre de l'UNDAF et particulièrement dans le groupe de l'Axe1 sur la paix, la sécurité et la réconciliation dont ONU Femmes assure le co-lead avec la section DDR de la MINUSMA. L'Unité Genre et la Conseillère sur la protection des femmes de la MINUSMA seront également associées dans ce rôle de coordination.

- **Coordination des bailleurs et du groupe thématique genre (GTG)** : le GTG qui comprend tous les bailleurs menant les actions en faveur du genre est coordonné par ONU Femmes et l'Ambassade de Belgique. Ce groupe sera régulièrement informé sur l'avancement du programme et tous les enjeux en rapport avec la participation des femmes dans le processus de paix.
- **Coordination globale de mise en œuvre et suivi du PANR1325** : un schéma de coordination a été adopté et associe aussi bien le gouvernement la société civile et le nations-Unies et les bailleurs de Fonds. Il se présente comme suit :



11.3.4 Budget_maximal

1,500,000 Euros

11.3.5 Durabilité

Ce programme sur la mise en application de la résolution 1325 est aligné sur les axes 2 et 3 du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018 qui sont relatifs à (i) la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; et (ii) la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation.

De plus, il est en conformité avec le premier axe de United Nations Development Assistance Framework (UNDAF+ du Mali) qui porte sur : Paix, Sécurité et Réconciliation Nationale. Enfin, il cadre avec le mandat d'ONU Femmes et sa planification nationale.

En effet le thème "paix et sécurité" est l'un des principaux axes d'ONU FEMMES globalement et du plan d'action d'ONU FEMMES au Mali (3ème axe).